

## BULLETIN D'ADHESION 2019

**A retourner au Siège – Association Tremä 14 rue Edme Mariotte / 17180 Périgny**

Merci de bien vouloir cocher votre choix.

1<sup>ère</sup> demande d'adhésion

renouvellement

don <sup>(1)</sup>

*(1) En soutien de l'action de Tremä auprès des personnes les plus fragilisées.*

Adhésion et/ou don

**Adhésion annuelle pour les personnes individuelles non utilisatrice des services de l'association**

1 cotisation de 15 € / personne

15 €

**Don**

Montant du don

€

***Déduction fiscale** : les particuliers ont la possibilité de déduire de leurs impôts 66 % du montant de leurs dons dans la limite de 20 % de leur revenu imposable (taux applicables à ce jour). NB : En début d'année 2020, un reçu fiscal justifiant du montant de votre don vous sera adressé.*

**Adhésion valable pour la durée du séjour pour les clients du Centre du Moulin d'Oléron**

(merci d'adresser la liste des élèves et adultes)

1 cotisation de 15 euros pour le représentant du groupe ou de la classe

€

0.50 centimes pour chacune des personnes accompagnatrices

.....x 0,50 €=

€

**Adhésion annuelle pour les bénéficiaires du SSIAD, des EHPAD, de l'ITEP et du SESSAD**

1 cotisation de 5,00 € / personne

5 €

Identité adhérent ou donateur

Personne individuelle  
 Usagers SSIAD ESA, EHPAD, ITEP, SESSAD  
 (les candidatures sont présentées lors du Conseil d'Administration suivant)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

☎ : .....

Email : .....@.....

Clients du Centre du Moulin d'Oléron

Nom de la structure : .....

Ou Nom/Prénom du représentant du groupe : .....

.....

Adresse : .....

.....

.....

☎ : .....

Email : .....@.....

Chèque à établir à l'ordre de l'Association Tremä

*Ces informations sont nécessaires pour enregistrer et valider votre adhésion ou don. Elles ne sont ni diffusées, ni communiquées à des tiers : elles feront l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et 40 de la loi informatique et libertés n°78-17 du 06 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant sur les fichiers de l'association Tremä, en adressant un courrier à Monsieur le Directeur Général, 14 rue Edme Mariotte – 17180 PERIGNY.*